



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 17 novembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 28

N° DEL-2022-095

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2022

Nature de l'acte:
Finances – décisions
budgétaires

Présents : Mme BENIER, Maire

OBJET :
Budget régie bois – décision
modificative n°1 – BP 2022

M. LABRANCHE, Mme JONES, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. REGARD-TOURNIER, Mme LEON, M. LAVOUE, Mme PIETRZYK, M. CARRY, Adjoints ;

M. DESSAGNE, M. ROMAND-MONNIER, Mme DOUAI, Mme DUBURCQ, Mme LAROUX, M. DE VARREUX, M. BURLET, Mme DUMOLLARD, M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF-TAKATART, Mme VELASQUEZ, M. ORSET, M. WATELET, Conseillers Municipaux.

Pour ampliation
Pour le Maire
et par délégation

Excusés :

M. GUIOTON, Conseiller municipal, a donné pouvoir à M. REGARD-TOURNIER.

M. THOMAS, Conseiller municipal, a donné pouvoir à Mme BENIER.

M. MILLET, Conseiller municipal, a donné pouvoir à M. LABRANCHE.

M. JOURDA, Conseiller municipal, a donné pouvoir à M. LAVOUÉ.

Mme LESQUERRE, Conseillère municipale, a donné pouvoir à Mme DUMOLLARD.

Mme BECHTIGER, Conseillère municipale, a donné pouvoir à Mme JONES.

Absents :

Mme BONIFACIO, Conseillère municipale.

Secrétaire de séance :

Mme Corine LAROUX.

EXPOSE

Accusé de réception en préfecture
001-210104196-20221123-DEL-2022-095-BF
Date de télétransmission : 24/11/2022
Date de réception préfecture : 24/11/2022

VU le Code général des Collectivités Territoriales,

Madame le Maire rappelle, au conseil municipal, la décision d'approbation du budget primitif 2022 du budget régie bois en date du 9 mars 2022.

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à la décision modificative ci-dessous :

BUDGET REGIE BOIS							
DECISION MODIFICATIVE N°1							
Chap. Glob.	Fonction	Art.	Env.	Intitulé	BUDGET TOTAL	DM N° 1	TOTAL
FONCTIONNEMENT							
011	90	61524	ONF	Entretien - bois et forêts	35 000,00 €	20 000,00 €	55 000,00 €
67	90	678	ONF	Autres charges exceptionnelles	1 000,00 €	- 500,00 €	500,00 €
023	90		ONF	Virement à la section d'investissement	33 438,63 €	- 15 000,00 €	18 438,63 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							4 500,00 €
70	90	7022	ONF	Coupes de bois	- €	4 500,00 €	4 500,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT							4 500,00 €
INVESTISSEMENT							
21	90	2117	ONF	Bois et forêts	15 000,00 €	- 15 000,00 €	- €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT							- 15 000,00 €
021	90		ONF	Virement de la section de fonctionnement	33 438,63 €	- 15 000,00 €	18 438,63 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT							- 15 000,00 €

En section de fonctionnement, cette décision modificative s'équilibre en dépenses et en recettes à 4 500 € avec les modifications suivantes :

- L'inscription en recettes du produit de coupes de bois (4 500 €) ;
- L'inscription d'une nouvelle dépense d'entretien pour l'élagage de la route forestière et la route du Reculet (20 000 €) financée par la réduction des crédits des autres charges exceptionnelles (- 500 €) et du virement à la section d'investissement (- 15 000 €).

En section d'investissement, la décision modificative s'équilibre en dépenses et en recettes à - 15 000 € avec les modifications suivantes :

- La diminution en recettes du virement en provenance de la section de fonctionnement (- 15 000 €).
- La diminution des dépenses d'investissement pour des travaux sur la forêt communale (- 15 000 €).

Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir approuver la décision modificative n°1 du budget principal pour l'exercice 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR ENTENDU SA PRESIDENTE,

APRES AVOIR DELIBERE ET VOTE A L'UNANIMITE

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget régie bois pour l'exercice 2022,

DECIDE d'habiliter Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Accusé de réception en préfecture
001-210104196-20221123-DEL-2022-095-BF
Date de télétransmission : 24/11/2022
Date de réception préfecture : 24/11/2022

FAIT A THOIRY,
LE 23 NOVEMBRE 2022

LE MAIRE,
Muriel BÉNIER

Certifiée exécutoire le 28/11/2022
Après dépôt en préfecture de Bourg-En-Bresse
Et publication ou notification le 28/11/2022

